



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
VU la Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2143-3,
VU la délibération n° GD82/14 du 19 juin 2014 portant création de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées,
VU la délibération n° GD31/20 en date du 22 juillet 2020, relative à la constitution et composition de la commission Consultative des Services Publics Locaux (CIAPH),

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

n° AR 2023/015

Annule et remplace l'arrêté
2021/012

Objet :

Arrêté portant désignation des membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH)

ARRÊTE

Article 1er : Sont désignés pour siéger à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des personnes handicapées de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole les personnes membres des 3 collèges suivants :

Collège représentant les associations d'usagers :
- Monsieur Norbert CARON pour la FNAUT
- Madame Gwenaëlle TRILLARD pour l'association ÉTAPES

Collège représentant les personnes handicapées :
- Madame Sylvie AMART (association Valentin HAÛY)
- Monsieur Gérard BAZENET (APF)
- Monsieur Yannick DAUGIGNEY (APF)
- Monsieur Jacky TRIDARD

Collège des personnes qualifiées siégeant à titre personnel :
- Monsieur Fabrice CIGLIA
- Monsieur Jean-Philippe BENETON
- Madame Isabelle DELAINE

Article 2 : Ces désignations sont permanentes, elles peuvent être retirées par Monsieur le Président par voie d'arrêté.

Article 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Sous-Préfecture,
- Membres de la CIAPH
- Pilotage et coordination
- Moyens Généraux

Fait à Dole, le 15 Juin 2023

Le Président,

Jean-Pascal FICHÈRE.

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20230622-AR2023-015-AR
Date de télétransmission : 22/06/2023
Date de réception préfecture : 22/06/2023